





## MODALITES DE DEPÔT DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELEMENT AU FONDS DE GARAN'TTI

## **CALENDRIER:**

30/04/2025 Date limite pour déposer les candidatures de renouvèlement.

03 et 04/06/25 Instruction des demandes de renouvèlement.

06/06/25 Date limite d'envoi de la notification de renouvèlement par la Commission

Garan'tti.

01/07/25 Date limite d'envoi de l'attestation de renouvèlement de garantie financière

par le Crédit Coopératif.

## **MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES:**

1) Les ETTi comme les ETT ESUS ont à disposition un kit spécifique.

Dans chaque kit, la liste des pièces justificatives varie selon si l'ETTi/ ETT ESUS en création et/ou en renouvèlement.

2) Vous devez déposer une liste de pièces justificatives sur la plateforme du Crédit Coopératif.

Pour se connecter, cliquez **ICI**.

Puis, indiquez:

l'identifiant suivant : d.fei

le mot de passe suivant : Coop1234

Des consignes précises sont à respecter pour le dépôt de chaque candidature sont :

- Déposer son fichier zippé nommé SIREN NOM STRUCTURE.zip.
- Chaque ficher est composé de l'ensemble des pièces justificatives scannées pièce par pièce.
- Chaque pièce justificative est intitulée par le SIREN de la structure suivi du NOM exact de la pièce justificative demandée. Ex. : Le document se référant aux statuts de la structure est nommé « SIREN-Statuts ».
- 3) Vous devez également renseigner le questionnaire en ligne qui concerne votre structure.
- 4) Pour les ETTi, cliquer ICI
- 5) Pour les ETT ESUS, cliquer <u>ICI</u>
  Ainsi que la Grille d'analyse Garan'tti 2025 (tableur Excel)
- 6) Vous devez également vous rapprocher de votre agence locale du Crédit Coopératif comme de votre fédération régionale pour échanger sur votre situation en année N.

## **VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES DOSSIERS :**

Le suivi du dépôt des candidatures au fonds sur la plateforme est réalisé par La fédération des entreprises d'insertion qui veille à la **conformité des dossiers**.

Le suivi du dépôt des dossiers par la fédération doit permettre de vérifier :

- L'adhésion du demandeur en année N à la FEI.
- Le respect des **délais** pour déposer son dossier.
- La **complétude** des pièces justificatives déposées sur la plateforme.
- La complétude du formulaire renseigné en ligne et du tableur grille d'analyse



